

Proposition de Point de vue

**« L'éolien ? Oui et ici !
Un territoire où l'éolien est possible,
un territoire où l'éolien est attendu »**

PRESENTATION



Logo de « Planète éolienne »

Je suis un acteur de longue date de l'éolien en Mer sur ce territoire du littoral normand-picard : mes premières rencontres avec les pêcheurs datent de 2006 à Amiens ... Devenu administrateur national de « Planète éolienne », fédération des associations locales de promotion de l'éolien puis administrateur de l'association « Ecologie pour Le Havre », association membre de « France Nature Environnement », mon engagement en faveur de l'éolien comme élément moteur de la Transition énergétique en donnant toute leur place aux aspects environnementaux et socio-économiques (pêche notamment) est une évidence.

Contacts via mon compte Twitter : @monti2014

« L'éolien ? Oui et ici ! » Un territoire où l'éolien est possible par rapport aux aspects environnementaux ... et donc à la pêche et aux activités liées : les avancées du débat public

« Nous arrivons à la fin de notre atelier (...) L'ambiance n'est pas, sur le plan environnemental en tout cas, aux mots de « saccage », « massacre », « destruction » que j'ai pu entendre ici ou là. »¹ : **dans ces milieux marins (incluant donc la ressource), le développement de l'éolien posé est possible.**

La pêche est au coeur de l'identité du territoire : « Le projet ne doit pas entrer en compétition directe avec d'autres usages du milieu marin et côtier. »² . **Concernant la pêche**, on constate, grâce à l'avancement des projets éoliens en Mer sur les zones de Fécamp et Courseulles³, que **la pêche à l'intérieur des parcs éoliens est possible et autorisée : une garantie forte de continuation du modèle de développement autour de la pêche, à condition que cela soit une pêche durable, qui donne son identité au territoire avec un effet d'entraînement sur les restaurants et le tourisme. Lors des Auditions Publiques où j'étais « discutant » de la Ville du Tréport, la ville du Tréport a reconnu que, si la zone du parc éolien était « pêchable », cela ferait évoluer sa position ... puis les pêcheurs ont indiqué qu'ils feraient tout pour que la zone soit pêchable.**

¹Extrait d'une de mes expressions lors de l'Atelier « environnement » de Cayeux sur Mer le 28 Mai 2015, voir son Verbatim p 19 et 24 sur le site du débat public

² « point de vue » de FNE transmis le 10 Juin 2015 à la CPDP

³<http://www.shom.fr/le-shom/conseils-et-comites/les-commissions-nautiques/les-commissions-nautiques-2015/>

« L'éolien ? Oui et ici ! » approches de la question du paysage à partir d'exemples :

1. Le fameux « rayon vert » spécifique de notre littoral, le projet éolien en Mer y fait-il obstacle ?

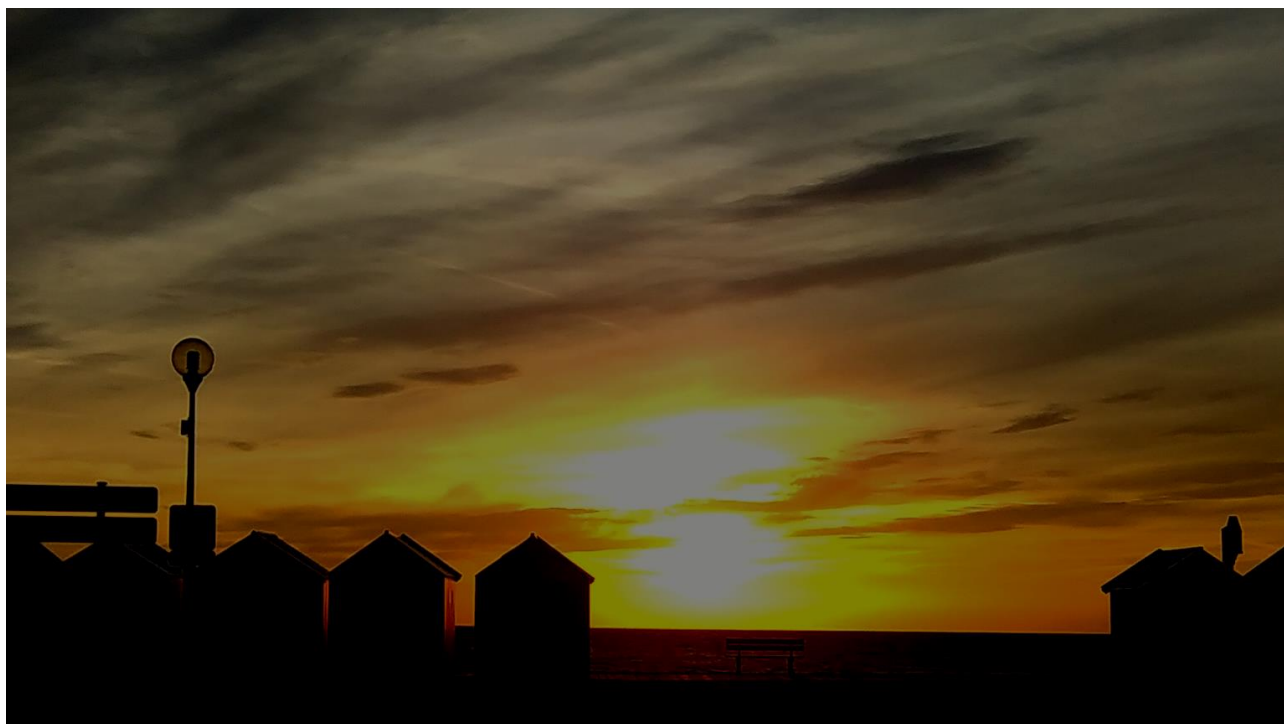


Photo que j'ai prise à la fin de l'atelier « environnement » de Cayeux sur Mer vers 22 h 00

Lors du débat public éolien en Mer de Fécamp en 2013, la question de l'impact paysager du parc éolien en Mer avait bien sûr été abordée, un échange très intéressant auquel j'ai participé a porté sur la remise en cause du fameux « rayon vert » lors du coucher de soleil en cas d'implantation d'un parc éolien en Mer. Avec des emprises permanentes (les mâts) de moins de 10 m de large espacées de 1 km c'est moins de 0.1 % de la surface concernée qui fait obstacle : il n'y a donc **pas d'effet « barrière »**⁴

Plus généralement, avec des éoliennes séparées de 1 km pour des emprises de quelques mètres (mâts) ou de quelques dizaines de mètres (pour les fondations, les « Jackets » prévues au Tréport ne sont pas celles dont l'emprise au sol est la plus forte), les atteintes au milieu et donc à la ressource, l'aspect obstacle dans le paysage est minime, retenons globalement ce « taux d'emprise » de 0.1 %

Ce très faible « taux d'emprise » ne doit pas empêcher une attention soutenue sur quelques points de vigilance (pour reprendre l'expression des « Aires Marines Protégées ») : tout ce qui concerne le bruit (on ne sera pas surpris que je soutienne la demande de « France Nature Environnement ») mais aussi la turbidité (parce que « l'emprise » de ces deux conséquences du projet, notamment en phase travaux, est beaucoup plus large), les câbles (ensouillage obligatoire et protection suffisante contre les ondes électro-magnétiques pour les bancs de poissons) ou l'insertion paysagère du projet (analyse des alignements vu depuis des points de la côte).

⁴Voir le Verbatim de la réunion de St Pierre en Port du 24 Mai 2013

<http://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-fecamp/docs/reunions-publiques-verbatim/fecamp-verbatim-240513.pdf> p 10 et 27-28

2. Une spécificité du Tréport : l'accès au paysage depuis le haut des falaises par un funiculaire

Si le « rayon vert » et les falaises sont un paysage assez partagé sur notre côte d'Albâtre, Le Tréport est le seul endroit de la côte où l'on peut accéder en haut des falaises par un funiculaire.

Je me suis interrogé là-dessus en m'appuyant sur des documents de la ville du Tréport ou de l'office de Tourisme⁵ : construit en 1908 pour pouvoir accéder à un hôtel, le funiculaire n'est plus rentable avec la guerre de 1914. Le funiculaire est arrêté à la Libération, une tentative de relance par télécabine dans les années 60 est un échec.

Le funiculaire du Tréport renaît en 2006 sous l'impulsion municipale, contribuant à nouveau à l'identité du territoire.

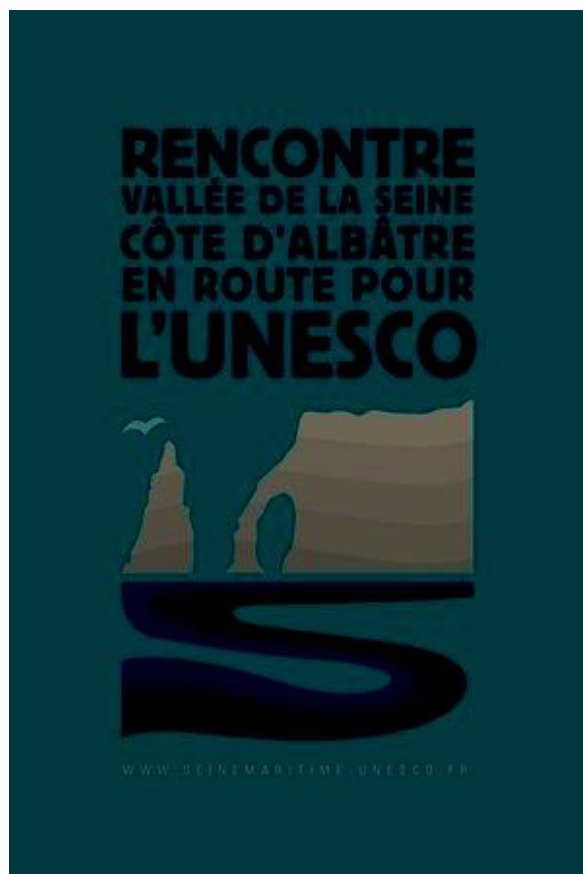
« Les réalisations spectaculaires de la remise en route du funiculaire (...) vont **modifier profondément l'image de la ville.** », ville du Tréport qui contribue au financement de ce chantier de 11 millions d'euros à hauteur de 70 %.



Le projet de territoire lié au funiculaire fonctionne : la remise en route s'est accompagnée de parkings de délestage (il faut souligner que le funiculaire est gratuit) et le funiculaire sert de cadre à l'une des scènes de la récente mini-série des « Témoins » tournée au Tréport : « Une politique volontariste qui doit permettre « de développer la capacité d'accueil de la station balnéaire et de rendre la ville plus attractive. Cela va dégager des ressources supplémentaires et créer des emplois ». » Mais l'histoire a montré que le modèle économique de ce funiculaire-là était fragile : comment l'insertion du projet éolien dans le projet de territoire pourrait renforcer la partie funiculaire ? On pourrait imaginer un aménagement en haut autour du sujet du paysage ... ou d'autres thématiques liées au projet éolien : une opportunité comme celle-ci ne se présente pas tous les dix ans ...

A propos de projet et d'identité de territoire ...

⁵Voici les documents utilisés : <http://www.ville-le-treport.fr/fichiers/Image/pdf/funiculaire.pdf> , <http://www.ville-le-treport.fr/fichiers/Image/pdf/bulletin%2055.pdf> (p 8 et 9) et <http://fr.calameo.com/read/002961046c97380a008b4> (Brochure de l'office de Tourisme p 22-23)



*Couverture de la brochure de
Unesco des Falaises de la
symbolisées par l'Aiguille*

*lancement de la candidature
côte d'Albâtre en 2012,
d'Etretat*

Des projets d'éolien en Mer sont-ils compatibles avec des territoires littoraux à identité forte reconnue à travers des projets de territoire de type Unesco ? Oui, et ici en Normandie ! ... Et plutôt deux fois qu'une !

1. Le projet éolien en Mer de Courseulles et le projet Unesco des plages du Débarquement

Le projet éolien de Courseulles, si il est situé à 10 km de la côte (voir la présentation du CEREMA lors de la réunion de mi-débat à Dieppe le 25 Juin 2015) se trouve à moins de 10 km des vestiges du Débarquement en Normandie (port artificiel d'Arromanches). La compatibilité entre un site mémoriel d'une importance mondiale (le Cimetière américain de Colleville qu'on voit dans le film de Spielberg « *Il faut sauver le soldat Ryan* » par exemple) et un site de production d'électricité pouvait interpeller au premier abord. Lors du débat public de 2013, l'enjeu s'est cristallisé sur la candidature à l'Unesco des plages du Débarquement, j'y ai apporté ma contribution⁶ ... contribution décisive à la fois pour démontrer la compatibilité entre un projet éolien et le projet Unesco des plages du Débarquement ... Mais aussi pour le projet Unesco lui-même ...

2. Le projet éolien en Mer de Fécamp et l'opération « Grand Site » autour d'Etretat

Un peu d'Histoire ... et de vocabulaire : initialement, vers 2012, le projet de territoire est un projet Unesco et concerne les falaises de la côte d'Albâtre de manière beaucoup plus large, à l'échelle du littoral normand-picard, incluant donc Le Tréport, Mers, Cayeux, Dieppe, Varengeville ... Après une première analyse, il est apparu qu'une candidature Unesco n'était pas envisageable et le projet de territoire a évolué, réduisant son périmètre (autour d'Etretat-Fécamp, St Jouin Bruneval ...) ... mais pas ses ambitions, puisque évoluant dans le cadre d'une opération « Grand Site » de France dont

⁶http://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-courseulles/DOCS/REUNIONS/REUNION_20130531/20130531_PRESENTATION_M_DOMENGE.PDF

les attentes sont assez proches d'un site Unesco. Comme à Courseulles, le projet de territoire autour du Grand Site d'Etretat, incluant le projet éolien proche, continue : **dans les deux cas, l'éolien en Mer est compatible avec des projets de territoire très ambitieux, car d'ampleur mondiale, et liés à une identité forte du territoire.**

Ici à Dieppe Le Tréport comme ailleurs en Normandie à Fécamp et Courseulles, un projet d'éolien en Mer est possible. Il est compatible avec les aspects environnementaux, compatible avec les aspects de pêche et toutes les activités (et donc emplois) liées, compatible avec les aspects de paysage, d'identité du territoire y compris lorsque les projets de territoire sont d'une ambition mondiale. Après avoir beaucoup étudié la question, après avoir écouté les points de vue divers, les avoir sollicité même parfois, je me positionne pour l'éolien, oui, et ici.

L'éolien c'est aussi des emplois et plus largement tout un projet de territoire d'ampleur locale, régionale, nationale, européenne et mondiale.

Habitant et travaillant dans la région du Havre, qui plus est dans le domaine de la formation dans les domaines techniques concernés par l'éolien, je souligne aussi, en conclusion, combien le projet de territoire que représente l'éolien est attendu au Havre, mais pas seulement, il est question tout simplement de **renforcer l'identité littorale de notre territoire de la nouvelle Normandie avec ses 600 km de côtes, ses ports de construction (Le Havre et Cherbourg), ses ports de maintenance (Fécamp, Ouistreham, Dieppe et Le Tréport), pour la moitié des implantations et plus de la moitié de la construction de l'éolien en Mer nationale.** A quelques mois du moment où la France accueille la Conférence mondiale sur le Climat, donnons l'exemple.



Tous ensemble unis pour agir pour le Climat